

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 5 SEPTEMBRE 2024

DEL-2024-207

L'An deux mille vingt-quatre, le 5 septembre, à 9 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 29/08/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, DAVIET, FRANCOIS, OBERLI, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

MM. COUTIER, PEUGNIEZ.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, WENDLING.

MM. BOUCHET, CALLET, CHASSAGNE, DEAGE, DESCHAMPS, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CHRISTIN, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. BOUVET, CHALLEAT, CHEVALLOT, DUPERTHUY, GRANGE, HARROP, LOUVEAU, SOULAS : du SYANE.

Membres en exercice : 28

Présents : 10

Représentés par mandat : 2

Objet : SYAN'CHALEUR - ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT DE GAZ NATUREL ET DE SERVICES ASSOCIES DU SYANE

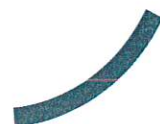
Rapport présenté par M. Gilles FRANCOIS.

Le SYANE est coordonnateur d'un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés depuis 2015.

Par ailleurs, le SYANE dispose depuis 2017 de la compétence « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid ». Ainsi, les communes peuvent transférer cette compétence au SYANE pour la réalisation de projets publics conformément à l'article L.2224-38 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le SYANE dispose depuis 2018 d'une régie, à autonomie financière, pour la gestion en régie de réseaux publics de chaleur ou de froid. Cette régie est dénommée Syan'Chaleur, et ne dispose pas de personnalité morale.

A date, Syan'Chaleur assure le développement et la gestion de 18 réseaux publics de chaleur sur la Haute-Savoie.

Pour l'exploitation des installations, la régie Syan'Chaleur sera amenée à souscrire des contrats de fourniture de gaz naturel pour couvrir ses besoins en appoint et secours des installations de production à partir d'énergie renouvelable.




Dans ce cadre, il est dans l'intérêt de Syan'Chaleur d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de gaz porté par le Syndicat. Cette adhésion permet à Syan'Chaleur de bénéficier de l'expertise du SYANE dans l'achat de gaz et de maîtriser au mieux les coûts associés au gaz consommé par les chaufferies.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver, pour le compte de la régie Syan'Chaleur, l'ensemble des dispositions de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés par le SYANE,
2. à autoriser le Président à signer l'acte d'adhésion, pour le compte de la régie Syan'Chaleur, à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés du SYANE,
3. à accepter, pour le compte de la régie Syan'Chaleur, les termes de la convention et notamment la participation financière telle que fixée à l'article 7,
4. à autoriser le Président, pour le compte de la régie Syan'Chaleur, à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération,
5. à autoriser le Président à donner, pour le compte de la régie Syan'Chaleur, mandat au SYANE pour obtenir auprès du fournisseur du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

